

0270016W  
ACADEMIE DE ROUEN  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND  
2 RUE PIERRE SEMARD  
27031 EVREUX CEDEX  
Tel : 0232236900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : remboursement exceptionnel famille

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 27  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 28

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/10/2020  
Réuni le : 05/11/2020  
Sous la présidence de : Jean-Michel Diot  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la remise gracieuse et le remboursement des frais**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Suite à une erreur du lycée.  
En effet madame Langlois a été poursuivie à tort pour un impayé car son fils a été placé en famille d'accueil.  
Elle n'a jamais répondu aux relances ni aux mises en demeure et un huissier a été mandaté.  
Celui-ci a bloqué son compte.  
Des frais inhérents aux frais d'huissier et aux frais bancaires ont été appliqués et la créance n'est pas due par cette personne.  
Toutefois l'huissier l'a prélevé et nous la reverse.  
La somme totale du remboursement à faire à madame Langlois est donc de 355.45€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0